



Conseil choix statut juridique création société

Par Pmdm, le **03/06/2022** à **14:46**

Bonjour j'ai depuis peu un projet de création d'entreprise dans le secteur médical libéral.

Mon activité sera en partenariat avec une autre société X qui me fournira un service médical avec la quelle je vais signer un contrat.

Je suis actuellement salarié dans la société Y.

L'idée est de commencer mon activité avec X en gardant un mi temps salarié chez Y.

Pour ne pas avoir de perte financière au début de mon activité, la société X est prête à me salarier (avant que je crée ma société) et compléter mon revenu du 50% le temps de quelques mois que l'activité devienne pérenne.

Plusieurs questions viennent à moi :

- à partir de quand créer ma société ? Il y a il un moyen pour que je puisse toucher les aides à la création d'entreprise ? (En imaginant par exemple une rupture conventionnelle de mon contrat actuel et/ou du futur contrat de la société X.

-Quel statut juridique me conseillez vous ?

(Et au réel, SASU, EURL) sachant que j'aurais besoin de toucher une rémunération dès le début (donc impossible pour moi de me verser les dividendes à la fin de l'année comptable à moins qu'il existe d'autres solutions).

Concernant les charges, je vais faire du domicile donc j'aurais des charges de route, un leasing matériel de 1500 euros par mois et d'autres frais annexes minimes.

Je suis novice dans tout cela et aimerai vos conseil avant de me rendre chez l'expert comptable.

Du même fait, en fonction des différents statuts que vous me conseillerez serait il possible de m'indiquer le niveau de protection social, retraite etc, s'il est nécessaire de souscrire à d'autres contrats pour me protéger.

Pour précision: le premier moi un chiffre d'affaire de 5600 euros mensuel est atteignable avec a terme un objectif de chiffre de 10000 euros mensuel.

J'ai sûrement oublié des informations.
Je vous remercie d'avance pour vos conseils.
P.mdm

Par **Marck.ESP**, le **03/06/2022 à 17:39**

Bonjour

Votre expert-comptable est formé pour pouvoir répondre à la majorité de vos questions.

Vous pouvez aussi contacter la CCI locale, mais il serait bon de préciser si vous êtes vous même profession libérale dans le médical ou plutôt commercial.

Par **Pmdm**, le **03/06/2022 à 18:30**

Bonjour, merci pour la réponse.

Bien sûr je suis un professionnel de santé salarié et je souhaiterai m'installer en libéral.

Concernant la CCI, pourriez vous détailler svp, je ne comprend pas ce qu'elle pourrait pour moi.